



Cinquantième anniversaire du diaconat permanent

En 1970, le cardinal Suenens ordonnait les premiers diacres permanents dans l'archidiocèse de Malines-Bruxelles, qui en compte actuellement 90. Une occasion de faire le point sur ce ministère important avec deux d'entre eux, *Claude Gillard* et *Luc Aerens*.

Comment est née votre vocation et quelles sont vos fonctions en tant que diacres ?

Claude Gillard: J'étais enseignant dans le secondaire. Ma vocation s'est développée petit à petit et, au gré de rencontres avec des diacres, elle s'est finalement confirmée.

Lors de ma rencontre avec le cardinal Danneels, celui-ci m'a demandé quelles étaient mes options. Il y avait l'enseignement, bien sûr, mais j'ai aussi évoqué l'accompagnement des mourants. Il m'a répondu que c'était peut-être un peu tôt, mais qu'il y avait quelque chose à faire au niveau des jeunes couples. Cette idée a fait beaucoup de chemin. Dans notre paroisse, à Woluwe-Saint-Lambert, nous animons une liturgie pour les tout-petits. Là-dessus s'est naturellement greffée la pastorale du baptême et du mariage. Le milieu de l'enseignement représente aussi une part importante de la diaconie, avec beaucoup d'écoute et d'accompagnement. L'expression liturgique prend aussi sa juste place, en paroisse ou dans le milieu scolaire. Cela fait maintenant 28 ans que j'ai été ordonné. Il n'y a pas eu un seul moment où j'ai regretté cette aventure passionnante.

Luc Aerens: Mon épouse et moi ne pensions pas du tout au diaconat avant que le chanoine Raymond Van Schoubroek, responsable du diaconat à Bruxelles,



DR

vienne nous le proposer au nom de l'évêque. J'étais professeur à Lumen Vitae et très actif dans ma paroisse. Nous avons d'abord refusé. Deux ans plus tard, il est revenu à la charge et nous avons fini par accepter. Comme diacre, je travaille toujours dans le milieu scolaire. Le fait d'être ordonné nous donne une autre visibilité, à la fois pour les pratiquants et pour les gens de l'extérieur. Vis-à-vis de personnes qui ne fréquentent guère l'Église, nous sommes souvent la seule personne qui la représente. Nous sommes donc régulièrement sollicités pour des célébrations, sacramentelles ou non, à l'occasion de faits de vie, notamment par des couples qui n'ont pas accès au mariage sacramentel. Nous sommes un autre visage de l'Église, qui apporte une autre manière de voir. Nous pouvons partager les joies et les souffrances de personnes qui, à travers des accompagnements, découvrent ou redécouvrent quelque chose du Christ et de l'Église ou de l'Évangile. Engagé dans le milieu du théâtre, je suis aussi au service des artistes.

Comment devient-on diacre ? Quelle est la formation ?

Claude: Le cardinal De Kesel et l'évêque référendaire, Mgr Jean-Luc Hudsyn, ont mis en place une nouvelle équipe pour repenser fondamentalement la formation. Nous en faisons partie.

Un premier temps de découverte sera suivi par une année de discernement avec une formation ecclésiologique. L'épouse y est étroitement associée. Les trois années suivantes seront consacrées à la formation biblique et théologique. Elles comprendront aussi un stage pastoral, avec l'accent sur les trois ministères principaux des diacres : la charité, l'annonce de la Parole et la liturgie.

La dernière année sera une année de formation spécifiquement liturgique et pastorale, avec, en fin de parcours, une évaluation globale. Elle sera suivie, le cas échéant, d'une rencontre avec le cardinal et de l'ordination.

Pour être accepté, il faut au moins dix ans de mariage, si on est marié, et avoir entre 35 et 60 ans au moment de l'entrée en formation.

Quelle différence avec ce qui précédait ?

Claude : Notamment la manière dont a été conçue l'année de discernement. Il faut que le candidat, ou le couple, prenne vraiment la mesure de ce que cela va représenter. Il était également nécessaire d'adapter les outils pédagogiques aux motivations et aux profils très variés des candidats.

Quelles sont les perspectives d'avenir ?

Claude : À l'occasion du jubilé, le cardinal De Kesel a rappelé que « le diacre n'est pas ordonné en vue du sacerdoce, mais en vue du service de l'évêque ». Autant, le prêtre est là - mais pas exclusivement - pour présider la communauté et célé-

brer l'Eucharistie, autant les diacres sont là pour partager l'activité pastorale de l'évêque dans tous les champs qui peuvent survenir. Il doit d'abord prendre le temps de vivre avec le « public » auquel il est envoyé, que ce soit dans l'enseignement, dans les prisons, avec les jeunes couples ou les malades, etc. Progressivement, sa diaconie prendra tout le déploiement qu'elle doit prendre.

À l'avenir, le diaconat devra encore se développer. Cinquante ans, c'est l'âge de la maturité. À l'époque de ma formation, il y a trente ans, on s'interrogeait beaucoup sur la place du diaconat et la différence avec la prêtrise. Nous n'en sommes plus là. Le sacerdoce et le diaconat sont complémentaires, un peu comme les deux mains. Il est important que nous restions dans la posture du serviteur, comme le Christ l'a montré en lavant les pieds de ses disciples.

Luc : Un aspect important est la priorité qu'il faut donner à la charité en face de toutes les pauvretés, qu'elles soient matérielles, sociales, affectives, spirituelles ou morales.

Qu'en est-il de la question du diaconat féminin ?

Luc : Il faut aborder cette question avec beaucoup de nuances.

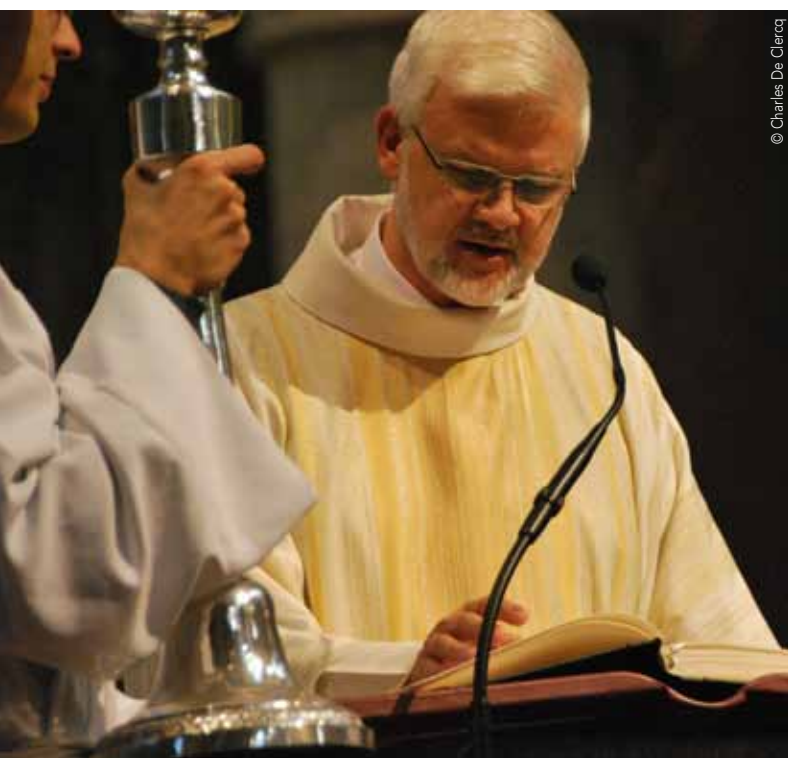
Une première commission romaine s'est penchée sur cette question et, même du point de vue historique, aucune conclusion définitive n'est apparue : il y a bien eu des « diaconesses » dans le passé, mais on n'a pas pu établir incontestablement qu'elles aient été ordonnées sacramentellement. Une deuxième commission a été réunie et va approfondir cette recherche.

Les opinions sont très diverses. Certains y sont radicalement opposés, notamment parce qu'ils craignent, sans doute à tort, que ce soit ouvrir la porte au sacerdoce féminin. On trouve aussi des théologiens ou des théologiennes « féministes » qui ne veulent pas d'une « cléricisation » du rôle de la femme.

Parmi les arguments de ceux qui y sont favorables, il y a l'ouverture œcuménique, dans la mesure où l'on retrouve des femmes diacres dans certaines communautés orthodoxes et aussi, bien sûr, chez les anglicans et certains courants du protestantisme.

D'autres encore n'y sont pas opposés par principe, mais estiment que c'est prématuré, car cela créerait trop de divisions au sein de l'Église.

■ *Propos recueillis par Jacques Zeegers*



© Charles De Clercq